



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***21084478***Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division de Charleroi

06 JUL. 2021

Greffier
Le GreffierN° d'entreprise : **0663 915 609**

Nom

(en entier) : **Chemviron**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Parc Industriel de Feluy C, 7181 Seneffe****Objet de l'acte : Nomination commissaire**

Extrait des décisions unanimes des actionnaires de Chemviron SA prises par écrit en date du 22 juin 2021,

Les actionnaires de Chemviron SA, à l'unanimité,

PRENNENT CONNAISSANCE du fait que le conseil d'entreprise de la Société en date du 18 juin 2021 a donné ses avis et recommandations positifs par rapport au renouvellement du mandat de commissaire de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCRL.

PRENNENT CONNAISSANCE du fait que le mandat du commissaire actuel a pris fin après l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2020.

DÉCIDENT de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers Réviseurs d'Entreprises SCRL, ayant son siège social à Woluwe Garden, Woluwedal 18, B-1932 Sint-Stevens-Woluwe et représenté par Madame Geraldine Slangen et Monsieur Patrick Mortroux, en tant que commissaire de la Société pour une durée de trois (3) ans, à savoir jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'année comptable se terminant le 31 décembre 2023.

DÉCIDENT de donner procuration à David Haex ou Laurent de Pauw, avocats à Bastion Tower, Place du Champ de Mars 5, B-1050 Bruxelles, ou à tout autre avocat du cabinet Osborne Clarke SCRL, établi à la même adresse, chacun pouvant agir seul et avec le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société, et ce afin d'entreprendre toutes les formalités légalement prescrites concernant la publication des présentes décisions, et en particulier la publication d'un extrait de ces décisions aux Annexes du Moniteur belge et la mise à jour des données d'inscription de la Société au registre des personnes morales de la Banque-Carrefour des Entreprises. Les mandataires reçoivent l'autorisation de signer tous les documents, formulaires, registres, notifications ou lettres et à entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise, des guichets d'entreprise et de la Banque-Carrefour des Entreprises, et de manière générale, entreprendre toute action nécessaire ou utile ayant trait à ces décisions écrites.

Pour extrait analytique
Karen Calvo Vleugels
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/07/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).